



PROCÈS-VERBAL COMMISSION FUTSAL

Réunion

Plénière **Jeudi 07 Novembre 2024**

Président : M. Albert GIBOULET

Présents : Mme Marylin GRANDVOINNET
M. Jawad BELAINOUSSI - Sérafin DA SILVA – Jimmy DEGHAL

Excusés : M. Stéphane BEGEL –Thierry NAPPEY - Nicolas VUILLEMIN

Assiste : M. Pierre Etienne DEMILLIER
Mme. VIF Manon

RAPPEL

PLANNING DE JOURNEE

En cours de saison, toute modification de jour, d'horaire ou de terrain devra être sollicitée via l'adresse officielle électronique du club avec l'accord du club adverse, par le biais du module prévu dans Footclubs **jusqu'au lundi minuit précédant la rencontre.**

Pour les matchs en semaine le délai est de 5 jours maximum avant la rencontre par le biais identique à la procédure prévue pour le week-end.

La commission précise qu'elle se réserve le droit de refuser toutes les demandes hors délais et non justifiées.

- si la rencontre ne peut pas se dérouler : inversion des rencontres sans modification de la programmation du match retour ce qui signifie 2 déplacements.

ORGANISATION RENCONTRE

Le club recevant doit présenter à l'arbitre, ou au délégué officiel, une feuille de match de secours, le constat d'échec. Chaque club doit avoir la capacité de fournir le listing des joueurs, éducateurs et dirigeants.

Le coup d'envoi en semaine est fixé entre 20h15 et 21h15, sauf dérogation accordée par la commission.

L'équipe déclarant forfait devra aviser via son adresse mail officielle et/ou par téléphone si forfait tardif, la Ligue BFC, le club adverse ainsi que les arbitres et délégué désignés. Pour la Régional 1 Futsal, à partir de cette saison 2024/2025, l'ensemble des rencontres de championnat se joueront les samedis ou dimanches.

TRANSMISSION FMI

Nous vous rappelons que la FMI doit être transmise à la ligue avant le lundi matin à 8h00 (match le week-end) et le lendemain de la rencontre pour les matchs en semaine.

En cas d'utilisation de la procédure d'exception, la feuille de match papier et les rapports d'incidents devront parvenir à la ligue dans un délai de 24 heures suivant le match par e-mail : sportif@lbfc.fff.fr

1- SENIORS MASCULINS

1.1 – R1 FUTSAL

Match n°29445424 : R1 FUTSAL : BESANCON ACADEMIE FUTSAL – BELFORT FUTSAL CLUB du 26 octobre 2024

La Commission prend connaissance du forfait déclaré du club de BELFORT FUTSAL CLUB pour le compte de la journée 3 de Régional 1 Futsal.

La Commission donne match perdu avec pénalité (0-3 ; -1 pt) au club de BELFORT FUTSAL CLUB pour en bénéficier le gain au club de BESANCON ACADEMIE FUTSAL (0-3, 3 pts).

Amende : 60 Euros pour forfait déclaré

Il s'agit du premier forfait pour cette équipe.

Match n°29445115: R1 FUTSAL : MONTBELIARD BELFORT FUTSAL CLUB – SPORTING BESANCON du 07 octobre 2024

La Commission prend connaissance de la décision découlant du PV de la Commission Régionale des Statuts, Règlements et Obligations des clubs du 24 octobre 2024 retirant deux points au club de BELFORT FUTSAL CLUB.

La commission prend connaissance de la décision donnant la perte du match par pénalité au club MONTBELIARD BELFORT FUTSAL CLUB (- 1pt ; 0 but) pour en reporter le bénéfice du gain au club SPORTING FUTSAL BESANCON et conserver les buts marqués lors de la rencontre, buts fixés en tout état de cause à un minimum de 3 (3 pts ; 6 buts).

1.2 – R2 FUTSAL

Suite à l'accord des deux clubs à la suite de la parution du PV de CR FUTSAL 11.09.2024 pour jouer la rencontre de leur championnat à mi-distance, la Commission confirme la programmation de la Journée 4 R2 FUTSAL ainsi :

N° 29503330 : US JOIGNY - SPORTING BESANCON FUTSAL

Date : JEUDI 21 NOVEMBRE 2024

Heure : Accès aux vestiaires 20h30 - Accès au terrain 20H45 - coup d'envoi 21h00

Installation : Gymnase Diderot –rue Diderot – 21000 DIJON

A savoir que le club recevant est le club du US JOIGNY, il vous revient de bien emmener la tablette de la rencontre afin de pouvoir faire les formalités d'avant match au mieux.

1.3 – CRENEAUX MATCH

RAPPEL PROCÉDURE :

➤ **Au 2^{ème} match de championnat (R1 & R2 Futsal confondu)**

Une demande de confirmation sera envoyée sur l'adresse mail officielle du club afin que le club recevant indique définitivement son créneau de gymnase – **10 jours avant la date de la rencontre.**

- Dans le cas où le club recevant ne peut accueillir cette rencontre, la possibilité sera laissée avec accord et confirmation du club adverse d'inverser cette dernière.

Pendant en cas, d'impossibilité d'inversion chez l'adversaire le match sera alors donné perdu avec pénalité pour le club recevant.

Match n°29503709 : Régional 2 Futsal : BELFORT FUTSAL CLUB 2 – CA PONTARLIER du 28 octobre 2024

La Commission prend connaissance du mail du club de la BELFORT FUTSAL CLUB 2 concernant son impossibilité de disposer d'un gymnase à cette date et de la non-possibilité d'inverser de la rencontre.

La Commission donne match perdu avec pénalité (0-3 ; -1 pt) au club de la BELFORT FUTSAL CLUB 2 pour en bénéficier le gain au club de CA PONTARLIER (0-3, 3 pts).

Match n°29445426 : Régional 2 Futsal : BELFORT FUTSAL CLUB – J. SENONNAISE du 02 novembre 2024

La Commission prend connaissance du mail du club de la BELFORT FUTSAL CLUB concernant son impossibilité de disposer d'un gymnase à cette date et de la non-possibilité d'inverser de la rencontre.

La Commission donne match perdu avec pénalité (0-3 ; -1 pt) au club de la BELFORT FUTSAL CLUB 2 pour en bénéficier le gain au club de J. SENONNAISE (0-3, 3 pts).

Match n°29445430 : R1 FUTSAL : J. SENONNAISE – HERICOURT S. GX du 09 novembre 2024

La Commission prend connaissance du mail du club de la J. SENONNAISE concernant son impossibilité de disposer d'un gymnase à cette date et de la non-possibilité d'inverser de la rencontre.

La Commission donne match perdu avec pénalité (0-3 ; -1 pt) au club de la J. SENONNAISE pour en bénéficier le gain au club de HERICOURT S. GX (0-3, 3 pts)

1.4 – REPORTS

la commission décide de reporter les rencontres suivantes au week-end du 30/11 au 01/12 :

Régional 1 Futsal :

- n°29445221 : Journée 2 : BELFORT FUTSAL CLUB – MONTBELIARD BELFORT FUTSAL CLUB
- n°29445428 : Journée 4 : (CNF) HERICOURT S. GX – BESANCON ACADEMIE FUTSAL

2- JEUNES MASCULINS

2.1 – U18 FUTSAL

Match n°29834855 : U18 FUTSAL : Poule B : RIOZ FC – DOLE CRISSEY PS du 25 octobre 2024

La Commission prend connaissance du forfait déclaré du club de DOLE CRISSEY PS pour le compte de la journée 1 de U18 Futsal.

La Commission donne match perdu avec pénalité (0-3 ; -1 pt) au club de DOLE CRISSEY PS pour en bénéficier le gain au club de RIOZ FC (0-3, 3 pts).

Amende : 60 Euros pour forfait déclaré

Il s'agit du premier forfait pour cette équipe.

Match n°29834856 : U18 FUTSAL : Poule B : PONTARLIER CA – GJ VAL DE GRAY du 25 octobre 2024

La Commission prend connaissance du forfait déclaré du club de GJ VAL DE GRAY pour le compte de la journée 1 de U18 Futsal.

La Commission donne match perdu avec pénalité (0-3 ; -1 pt) au club de GJ VAL DE GRAY pour en bénéficier le gain au club de PONTARLIER CA (0-3, 3 pts).

Amende : 60 Euros pour forfait déclaré

Il s'agit du premier forfait pour cette équipe.

2.2 – U15 FUTSAL

Match n°2983452 : U15 FUTSAL : Poule C : BESANCON SPORTING 1 – AMANCE CORRE POLAINC. du 31 octobre 2024

La Commission prend connaissance du forfait déclaré du club de AMANCE CORRE POLAINC. pour le compte de la journée 2 de U15 Futsal.

La Commission donne match perdu avec pénalité (0-3 ; -1 pt) au club de AMANCE CORRE POLAINC. pour en bénéficier le gain au club de BESANCON SPORTING 1 (0-3, 3 pts).

Amende : 60 Euros pour forfait déclaré

Il s'agit du premier forfait pour cette équipe.

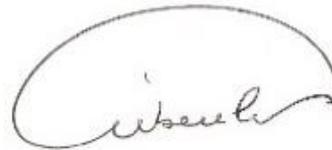
3- CORRESPONDANCE CLUB

Mail du club de GJ VAL DE GRAY :

La commission confirme la prise en compte du mail du club exprimant sa volonté de se retirer du championnat U18 FUTSAL à la suite d'une mégarde dans les engagements au moment des validations.

La Commission confirme le retrait du club de ce championnat.

Le Président Commission Régionale Futsal



Albert GIBOULET

Les présentes décisions sont susceptibles de recours devant la commission régionale d'Appel dans les conditions de forme et de délai prévus aux articles 188 et 190 des Règlements Généraux de la Fédération Française de Football